



Hausse de l'incidence du cancer peut-on contribuer à réduire ce fardeau ?



EN 2005, AU QUÉBEC, environ 37 000 personnes auront reçu un diagnostic de cancer et près de 19 000 en mourront, ce qui fait de cette maladie la toute première cause de mortalité. Bien que l'augmentation du nombre de nouveaux cas soit principalement attribuable à la croissance démographique et au vieillissement de la population, on estime néanmoins que près de la moitié des cancers pourraient être prévenus.

Devant l'augmentation constante du nombre de cas de cancers dans la population, de multiples efforts sont nécessaires. Le médecin peut-il contribuer à réduire ce fardeau ? Les auteurs qui ont collaboré à ce numéro du *Médecin du Québec* font le pari que oui.

Les médecins sont aux premières loges pour constater l'ampleur de cette problématique et sont régulièrement en contact avec des patients qui manifestent ouvertement leur peur d'être atteints un jour du cancer. L'anxiété liée au cancer est notamment associée à la croyance erronée que l'on n'exerce aucune maîtrise sur le risque de souffrir de cette maladie. Les omnipraticiens savent bien qu'il existe des interventions préventives efficaces. Mais dans ce domaine comme dans d'autres, les nombreuses connaissances scientifiques évoluent sans cesse, et l'on ressent le besoin de faire le point.

Le médecin demeure souvent la première personne vers qui se tourne un patient désirant modifier ses habitudes de vie ou son environnement. On sait, par ailleurs, qu'en matière de communication sur les différents risques pour la santé, le médecin a plus de chances de faire une différence s'il est perçu comme un être empathique et possédant une expertise. Le présent numéro du *Médecin du Québec* visera donc à mieux outiller le médecin dans ses efforts auprès des patients qui désirent diminuer leur risque d'être atteints d'un cancer.

Puisse ces quelques articles vous y aider. Bonne lecture !

Dr Sylvain Leduc

**Spécialiste en santé communautaire
Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent**

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'au plus 10 questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions ou remplir le questionnaire en ligne et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage de **60 %**. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'encerclez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.